



Projet éolien commune de Villemur sur tarn

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet éolien « Collines de Nord Toulousain »
Commune de Villemur-sur-Tarn (31348)



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet éolien « Collines du Nord Toulousain » Commune de Villemur-sur-Tarn (31340)

Concertation préalable organisée en application de la *Décision imposant à la société Voltalia d'organiser une concertation préalable pour son projet de parc éolien des collines du Nord Toulousain à VILLEMUR-SUR-TARN*, prise le 15 janvier 2025, par le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, publiée sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne.

Par décision n°2025 / 34 / ÉOLIEN VILLEMUR-SUR-TARN / 1 du 5 mars 2025, la Commission nationale du débat public désigne MM. Jérôme FAVREL et Richard PASQUET garants de la concertation préalable sur le projet éolien « Collines du Nord Toulousain » à Villemur-sur-Tarn.

Objet de la concertation préalable

VOLTALIA développe, pour la SAS Collines du Nord Toulousain Eolien Energie (907 719 267 R.C.S. Paris), dont le siège social est 84 bd de Sébastopol, 75003 PARIS, un projet éolien constitué de quatre ou cinq éoliennes d'une hauteur bout de pale comprise entre 194,5 et 200 mètres, sur le territoire de la commune de Villemur-sur-Tarn.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Durée de la concertation préalable

Elle se déroulera du jeudi 25 septembre (00h00) au jeudi 6 novembre 2025 (23h59)

Périmètre de la concertation préalable

Les communes directement concernées sont:

- Haute-Garonne (31): Bessières, Bondigoux, Buzet-sur-Tarn, La Magdelaine-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn, Le Born, Mirepoix-sur-Tarn, Montjoire, Vacquiers, Villematier, Villemur-sur-Tarn.
- Tarn (81): Beauvais-sur-Tescou, Grazac, Montgaillard, Montvalen, Roquemaure, Tauriac.
- Tarn-et-Garonne (82): Varennes, Verlhac-Tescou.

Modalités de la concertation préalable

Dossier de présentation du projet

Disponible en version électronique sur le site internet du projet: <https://eolien-nord-toulousain.fr/>

Évènements locaux

Pour permettre les échanges avec le maître d'ouvrage, pendant la durée de la concertation, seront organisés :

- Jeudi 25 septembre, 18h30, Villemur-sur-Tarn, salle Bernadou (64b av. Gén. Leclerc):
Réunion publique de lancement
- Mercredi 1er octobre, 18h30, Bessières, salle Armonia (av. Aimé Césaire):
Atelier thématique « Les enjeux environnementaux et socio-économiques » (inscription recommandée)

- Mercredi 15 octobre, 18h30, Tauriac, salle des fêtes (18 rte de Villemur):
Atelier participatif « Les alternatives au projet et les mesures d'accompagnement » (inscription obligatoire)
- Mardi 21 octobre, 18h30, visio-conférence:
Temps d'échange direct avec le porteur de projet (*inscription obligatoire*)
- Visite d'un parc éolien en exploitation et échanges sur son intégration dans le territoire: *la date et les modalités seront fixées avant le lancement de la concertation et consultables sur le site internet*
- Jeudi 30 octobre, 18h30, Montgaillard, salle des fêtes Charles Gayral (16 Grand rue):
Réunion publique de clôture

D'autres évènements pourraient être organisés durant la période de concertation. La communication des modalités se fera sur le site internet du projet.

Recueil des expressions du public

Les observations et propositions pourront être déposées sur les registres suivants, disponibles durant la période de la concertation:

- Registre numérique: <https://www.registre-dematerialise.fr/6627>
- Registres papier disponibles aux sièges des mairies suivantes, aux horaires d'ouverture au public de celles-ci: Bessières (31660), Bondigoux (31340), Le Born (31340), Villemur-sur-Tarn (31340), Beauvais-sur-Tescou (81630), Montvalen (81630), Tauriac (81630), Varennes (82370)

Ou, pour publication sur le site internet de la concertation préalable, par mail: eolien.nord.toulousain@voltalia.com ou courrier postal: Concertation préalable CDNT / VOLTALIA, 45 impasse de la Draille 13100 Aix-en-Provence

Le public peut s'adresser directement aux garants par mail : richard.pasquet@garant-cndp.fr, jerome.favrel@garant-cndp.fr, ou par courrier : CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75 007 PARIS

A l'issue de la concertation préalable

Dans un délai d'un mois, les garants transmettront le bilan de la concertation préalable au maître d'ouvrage qui le publiera sans délai sur son site internet. Dans les deux mois à compter de cette publication, le maître d'ouvrage publiera sur son site internet les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le bilan de la concertation préalable sera en outre publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne.

Ces documents seront également publiés sur le site de la Commission nationale du débat public (<https://www.debatpublic.fr>)